

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT**

Règlement numéro 17-968

Modifiant le Règlement 16-944 pourvoyant à l'exécution de travaux de rechargement et de traitement de surface sur divers chemins (phase 1) pour un montant de 4 868 428 \$ réparti sur une période de 15 ans

Attendu que, suivant l'ouverture des soumissions, il s'avère que les coûts des travaux seront inférieurs aux estimations ;

Attendu qu'un nouveau calcul a donc été effectué afin de faire bénéficier le plus grand nombre possible et ainsi ajouter des chemins dans la liste des travaux ;

Attendu également que, suivant l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Règlement 16-960, certains chemins pourront bénéficier en tout ou en partie d'une subvention grâce au programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

Attendu qu'il y a lieu de modifier en conséquence l'Annexe A du Règlement d'emprunt 16-944 pourvoyant à l'exécution de travaux de rechargement et de traitement de surface sur divers chemins (phase 1) pour un montant de 4 868 428 \$;

Attendu que ces modifications n'affectent en rien la nature des travaux ni les coûts (l'objet du règlement n'est pas changé et la charge des contribuables n'est pas augmentée) ;

Attendu qu'un avis de motion a été déposé à la séance extraordinaire du 21 mars 2017;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule de ce règlement en fait partie intégrante comme s'il y était récité au long.

Article 2

L'Annexe A du Règlement d'emprunt 16-944 pourvoyant à l'exécution de travaux de rechargement et de traitement de surface sur divers chemins (phase 1) pour un montant de 4 868 428 \$ est remplacé par l'Annexe A joint au présent règlement.



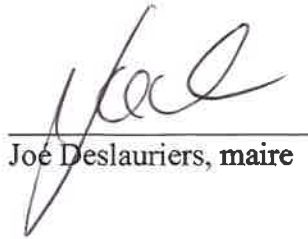
Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Adopté à la séance du 10 avril 2017.



Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale



Joe Deslauriers, maire

Certificat (art. 446 du *Code municipal*)

- Avis de motion : 21 mars 2017
- Adoption du règlement : 10 avril 2017
- Approbation du MAMOT : 30 mai 2017
- Affichage et entrée en vigueur : 1^{er} juin 2017

